

# PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX PUBLICS DÈS LE 20 JUILLET

Le port du masque obligatoire dans les lieux publics clos devrait logiquement concerner les **enceintes sportives fermées**, pendant les **compétitions** et les **entraînements**. Les athlètes ne seront toutefois pas concernés par cette mesure, durant leur épreuve ou leur préparation. Ils devront cependant porter un masque avant et après leur séance. Les encadrants et toute autre personne présente en salle porteront, elles, un masque en permanence.

## CONSIGNES SANITAIRES POUR ORGANISER UN TOURNOI DE TENNIS DE TABLE

**Règles applicables à tous les tournois homologués (internationaux organisés sur le territoire français, nationaux, régionaux et départementaux), applicables à ce jour et jusqu'à la prochaine publication de consignes sanitaires, pour les zones vertes.**

### **LES DOUBLES SONT AUTORISÉS.**

Toute personne présentant des symptômes (température, difficultés respiratoires ...) ou ayant été au contact de malades du Covid dans les 14 jours qui précèdent, ne doit pas se présenter dans une salle de pratique pongiste.

#### **– ORGANISATION GÉNÉRALE :**

- Respecter les consignes des autorités pour l'accueil du public (nombre et règles de distanciation...); Afficher les consignes sanitaires ;
- Nommer un responsable de l'accueil qui veille au respect de l'ensemble des règles sanitaires ; Affecter des bénévoles qui veillent au respect des gestes barrières ;
- Mettre des solutions hydroalcooliques à l'entrée.

#### **– PLATEAU DE JEU**

- Installer le matériel en respectant la distanciation et les règles sanitaires ; Délimiter le plus possible individuellement les aires de jeu avec des séparations ; Prévoir des couloirs de circulation les plus larges possibles ;

- Organiser au mieux un sens de circulation sur le plateau de jeu pour éviter les croisements ; Des bénévoles veillent au respect des gestes barrières et du sens de circulation ;
- Le port du masque est obligatoire pour tous (coaches, juge-arbitres, joueurs et bénévoles de l'organisation) si les règles de distanciation ne peuvent être respectées.

## **– AIRE DE JEU**

- Equiper chaque aire de jeu de solutions hydroalcoolique, et de lingettes ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout ;
- Si porte-serviettes, les positionner avec une distance minimum de 1 mètre à l'opposé du marqueur ; Prévoir une poubelle pour jeter les lingettes, papier essuie-tout et masques jetables.

## **– TIRAGES AU SORT (POULES ET TABLEAU)**

Le juge arbitre effectue les tirages au sort de manière à conserver la distanciation sociale.

## **– ECHAUFFEMENT**

- 4 joueurs maximum par table ;
- Les joueurs désinfectent leur partie de table, leur porte-serviette et le haut des séparations d'entrée avant de commencer l'échauffement ;
- Ils désinfectent également leurs balles avant le début de l'échauffement ; Il n'y a pas de changement de côté.

## **– DÉROULEMENT D'UNE PARTIE**

- Les joueurs apportent leur propre matériel (pas de partage d'équipement) ; ils posent leurs affaires personnelles en dehors des aires de jeu,
- Les joueurs utilisent une solution hydroalcoolique ou autre (lingettes) à l'entrée de l'aire de jeu ; Les conseillers et la personne faisant fonction d'arbitre portent un masque ;
- Les conseillers nettoient leur chaise à l'aide d'un matériel désinfectant ;
- Les joueurs nettoient leur surface de jeu, leur porte-serviette et le haut des séparations avant le début de la partie à l'aide d'une lingette (ou spray avec papier essuie-tout) ;
- Les joueurs désinfectent les balles avant le début de la partie ;

- La personne faisant fonction d'arbitre nettoie la chaise et la table d'arbitrage, la plaquette, le stylo ainsi que le marqueur, et désinfecte ses mains ;
- Il ne doit pas y avoir de contact physique entre joueurs : pas de poignée de main ; Les joueurs ne s'essuient pas les mains sur la table ;
- Les joueurs ne soufflent pas sur la balle ;
- Lors du changement de côté, les joueurs tournent dans le sens horaire sans jamais se croiser, ils déplacent leur porte serviette et nettoient rapidement leur côté de table.

### **Communiqué de la FFTT du 7 juillet 2020**

Jean-Luc GUILLOT, Président de la Commission Sportive Fédérale

## **PHASE 3 DU DÉCONFINEMENT (SOURCE FFTT)**

**Suite aux annonces du gouvernement et le passage en zone verte de l'ensemble du territoire à l'exception de Mayotte et la Guyane qui restent en zone orange, la FFTT vous transmet le nouveau protocole à mettre en place dans les structures pongistes.**

### **Changements apportés par le nouveau protocole (Zone verte)**

Ces informations viennent en complément du protocole proposé pour la phase 3 du déconfinement.

### **Nombre de personnes présentes dans une salle**

Il n'y a pas de nombre total restreint. La notion de rassemblement de plus de 10 personnes ne peut être confondue avec l'effectif maximum accueilli dans une enceinte donnée. Ainsi, dans le cadre d'une pratique organisée, si aucun groupe de plus de 10 pratiquants (encadrant compris) ne saurait être constitué, plusieurs groupes de 10 pratiquants pourront être accueillis simultanément dans la même salle dès lors que :

- chaque groupe respecte en son sein les règles de distanciation physique imposée pour la pratique sportive
- l'espace disponible, la pratique proposée et les modalités de circulation et d'espacement des groupes se conforment aux principes généraux de distanciation.

### **Pratique en double**

La pratique du tennis de table en double est autorisée tout en respectant les consignes présentées dans le point numéro 4 du [Guide de reprise phase 3](#).

### **Utilisation des balles**

Les joueurs peuvent désormais toucher les balles de leur partenaire d'entraînement, sans souffler dessus. En fin de séance, toutes les balles doivent être ramassées et nettoyées.

### **Stages d'été et accueil des jeunes**

Les séjours sportifs avec accueil des jeunes sont autorisés sur le tout le territoire sans distinction de zone orange ou verte. Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières est à la responsabilité de l'organisateur. Pour plus d'informations à ce sujet veuillez-vous référer [au protocole du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse](#).